



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service Énergie, Climat,
Aménagement du Territoire

Lille, le 15 AVR. 2013

**Information relative à l'absence d'observations émises dans le délai
par l'Autorité environnementale sur le projet Schéma Inter-Départemental des Carrières
du Nord et du Pas-de-Calais**

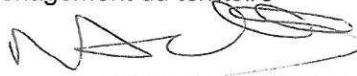
Dans le cadre de l'évaluation environnementale de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement prévue par l'article L122-4 du Code de l'Environnement, le dossier relatif au Schéma Inter-Départemental des Carrières du Nord et du Pas-de-Calais a fait l'objet d'une saisine de l'Autorité environnementale date du 17 avril 2012.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de trois mois, l'avis de l'Autorité environnementale est réputé favorable.

La présente information sera jointe au dossier de consultation du public et sera, conformément au décret n°2009-496 du 30 avril 2009, relatif à l'autorité administrative de l'État, être publiée sur les sites internet des préfectures du Nord et du Pas-de-Calais.

Cette information figurera également sur le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais.

Le chef du Service énergie, climat, logement,
aménagement du territoire



Alain Mazoyer